

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-02/2024

Objet : Attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et de ses espaces publics adjacents.

L'an deux mil vingt-quatre et le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : GARO Carine – ROBIN Christelle – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GARO Carine à ROUX Nicolas - ROBIN Christelle à ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VEY-FARCE Cathy à WOZNIAK Jean-Marie.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code de la commande publique,
- ◆ Vu la mise en concurrence envoyée le 24/11/23 avec une date limite de remise des offres au 13/12/23,
- ◆ Vu l'analyse des offres, des candidatures et des négociations effectuées en collaboration avec le CAUE et le rapport final d'analyse des offres,

Considérant que, la réflexion autour de la réfection de la traversée du village a été effectuée depuis plusieurs années en partenariat avec le CAUE.

Considérant que, une consultation a été lancée le 24 novembre 2023 pour déterminer l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura pour mission de mener à bien ce projet.

Considérant que, 9 offres ont été déposées et 4 ont été retenues pour participer à la phase candidature/offre, Urban studio, Relations urbaines, Toposcope, Beur.

Considérant que, les 4 candidats ont été reçus individuellement lors d'un entretien individuel le lundi 18 décembre 2023.

Considérant que, le Maire expose qu'après analyse des offres en partenariat avec le CAUE et selon les critères définis lors de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Toposcope et propose de leur attribuer l'accord-cadre.

Considérant que, le tableau présenté ci-après récapitule les propositions :

CANDIDAT	VALEUR TECHNIQUE /70	OFFRE FINANCIERE /30	NOTE TOTALE /100	PRIX EN € HT	CLASSEMENT
BEUR	54	20.1	74.1	123 250.00	4/4
TOPOSCOPE	67	30.0	97.0	82 489.47	1/4
RELATIONS URBAINES	57	25.9	82.9	95 640.00	3/4
URBAN STUDIO	65	21.1	86.1	117 297.00	2/4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement de la rue de la Vallée et ses espaces publics adjacents aux conditions de rémunération forfaitaire provisoires suivantes :

- TOPOSCOPE : 82 489.47 euros HT soit 98 987.364 euros TTC conformément à l'offre finale.

AUTORISE le Maire à signer l'accord-cadre et à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution du contrat (avenants, résiliation...).

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Cléricieux, le 11 janvier 2024.

Le Maire
Fabrice LARUE



La secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK